

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 285/2018
Date: 14 mars 2018
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
N° d'affaire: 2018.POM.26
Classification: –

Fonds du sport: approbation des comptes annuels 2017

1. Objet

Les comptes annuels du Fonds du sport ont bouclé le 31 décembre 2017 sur un solde de 44 937 559 francs. Après déduction des subventions promises non encore versées (11 800 592 francs), l'avoir net s'élève à 33 136 967 francs.



Dans son rapport de révision du 6 février 2018, le Contrôle des finances confirme l'exactitude des comptes annuels 2017 et recommande de les approuver.

2. Bases légales

- Loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52), articles 39 et 46a, alinéa 1
- Ordonnance du 24 mars 2010 sur le Fonds du sport (OFSp ; RSB 437.63), articles 3, alinéas 1 et 2, et 8, alinéa 2
- Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (Loi sur le statut particulier, LStP ; RSB 102.1), article 20, alinéa 1

3. Proposition

Sur proposition de la Direction de la police et des affaires militaires, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le projet d'arrêté et les comptes annuels 2017 du Fonds du sport.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataire

- Grand Conseil